



Image de synthèse du projet – sous réserve des ajustements à venir

Salle communale et EMS : deux projets, un cap commun

Le 26 juin dernier, le Conseil communal a donné son aval à deux préavis importants, permettant à la Municipalité d'avancer concrètement sur deux projets majeurs pour l'avenir du village : la future salle communale et un établissement médico-social (EMS).

L'assemblée a accepté d'octroyer un crédit de CHF 242'000 destiné à financer les études techniques indispensables à la finalisation du projet de salle polyvalente. Il ne s'agit pas encore du crédit de réalisation, mais bien d'une étape cruciale qui ouvre la voie de la concrétisation. A noter que ce crédit est intégralement financé par les ressources disponibles, sans aucun coût pour la population.

Le Conseil a également validé la vente de la parcelle communale N° 199, pour un montant de CHF 6 millions, condition essentielle à la faisabilité financière des projets communaux. Cette décision concrétise la réalisation d'un EMS qui abritera 80 lits et une dizaine d'appartements protégés, avec accès prioritaire aux habitants de Gingins.

Salle communale et EMS sont conçus pour se compléter et s'enrichir mutuellement. Ce sont deux projets qui avanceront de concert, avec pour ambition non seulement de revitaliser le cœur de Gingins mais également de répondre aux besoins de notre population, qu'ils soient culturels, sportifs, sociétaux et intergénérationnels.

Cette double décision marque l'aboutissement de plus de trois années de travail intense mené par la Municipalité : concertation, visioconférences, innombrables appels téléphoniques, démarches techniques et administratives. Un engagement de longue haleine de l'exécutif qui se réjouit d'avoir franchi cette nouvelle étape et espère pouvoir compter sur le soutien de la population, car c'est ensemble que nous construisons le Gingins de demain.

Le Conseil communal a également approuvé la gestion et les comptes 2024 qui bouclent avec un excédent de revenus de plus de CHF 865'000.



Le complexe sportif de Gingins : un terrain de jeu flambant neuf, pour tous !

Après 18 mois de travaux, quelques intempéries et pas mal de sueur, le nouveau complexe sportif est enfin prêt et le résultat vaut le détour.

Ce projet d'envergure – né d'une motion déposée au Conseil communal en 2014 – a connu son lot d'embûches au fil des années. Mais aujourd'hui, notre Commune peut se féliciter d'avoir tenu bon : elle offre à sa population des infrastructures modernes, inclusives et pensées pour durer.



Le site comprend, en plus du terrain naturel A :

- Le terrain synthétique B : idéal pour les entraînements et les matchs par tous les temps ;
- Le petit terrain synthétique C : parfait pour les juniors ou les parties improvisées entre copains ;
- Un terrain multisports pour varier les plaisirs et les disciplines ;
- Des vestiaires modernes, spacieux et répondant aux normes actuelles

Mais ce n'est pas tout. Le terrain d'honneur a lui aussi bénéficié d'un cure de jouvence : il est désormais équipé d'un système d'arrosage automatique, pour une pelouse toujours impeccable. Et pour l'entretien, la Municipalité a investi dans un robot tondeuse de dernière génération, silencieux, autonome et surtout doté de tous les dispositifs de sécurité nécessaires pour éviter toute mauvaise rencontre, particulièrement avec la faune.

Ces infrastructures sont bien entendu mises à disposition du FC Gingins, mais aussi des écoles, de l'UAPE, ainsi que de tous les jeunes et moins jeunes sportifs de Gingins et des communes voisines.

Et comme toute belle réalisation mérite son moment de gloire, la Municipalité vous invite à l'inauguration officielle du complexe sportif, qui aura lieu le vendredi 5 septembre prochain. Une occasion festive de découvrir les lieux, de rencontrer les acteurs du projet, et, pourquoi pas, de chausser les baskets pour tester tout ça par vous-même. Un tout-ménage vous informera des détails.

Gingins peut être fière : elle vient de marquer un but décisif pour son avenir sportif !

Jardin d'enfants, crèche, halte-jeux... On s'y perd un peu, non ?



Petit éclairage sur les structures d'accueil dans notre région.

Dans le domaine préscolaire, l'offre est aussi riche que variée : horaires, âges, pédagogies, abonnements, structures publiques ou privées... Il est parfois difficile de s'y retrouver, d'autant que les termes varient d'un canton à l'autre.

Dans la région Assise et Boiron, vous trouverez par exemple le jardin d'enfants « Les Petits Soleils » à Crassier.

Il s'agit d'un **accueil collectif à temps partiel** pour les enfants



de **2 ans jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire**.

Rue de la Tour 49, 1263 Crassier
Inscriptions ouvertes pour septembre 2025 : info@lespetitssoleils.ch

076 296 56 06 (matin)
ou 079 672 41 19

Ce qu'il faut savoir :

- **Horaires :** de 8h à 12h, pendant les périodes scolaires. Un accueil l'après-midi peut être envisagé selon la demande.
- **Abonnement :** sur 10 mois (fermeture pendant les vacances d'été). L'enfant peut venir 1 matin ou plus par semaine.
- **Accueil d'urgence :** possible même sans inscription, à CHF

52.-/matinée (appeler la veille ou le jour même).

- **Capacité :** 10 enfants par matinée, avec possibilité d'accueillir des fratries.

Une pédagogie ludique et créative

Les « Petits Soleils » misent sur l'expression artistique (théâtre, musique, bricolage...), l'imaginaire

et la curiosité. Une grande salle de mouvement, un jardin sécurisé, des balades nature et même des soupes aux pissenlits font partie des plaisirs du quotidien !

Et pour les parents ?

Des moments conviviaux jalonnent l'année : fête de Noël, sorties au Parcours Vita... Car un parent heureux, c'est aussi un enfant épanoui !

Entretien des haies et dégagement obligatoire

La Municipalité rappelle à tous les propriétaires les obligations en matière d'entretien de la végétation bordant les voies publiques, conformément au Code rural et foncier et à la Loi sur les routes, d'ici le 31 juillet prochain.

Haies en bordure de route

Hauteur maximale : 60 cm si la visibilité doit être maintenue ; 2 mètres dans les autres cas.

Distance minimale : 1 mètre de la limite du domaine public

Une haie peut sembler dans les normes au niveau du sol, mais bombée en hauteur elle peut masquer les panneaux indicateurs et les numéros de maison, réduire la sécurité des piétons et des automobilistes et obscurcir la visibilité nécessaire.

Il faut impérativement tailler en ligne droite sur toute la hauteur, vérifier la visibilité, reprendre la taille régulièrement à proximité du domaine public et respecter

les hauteurs minimales d'élagage si des arbres sont en surplomb.

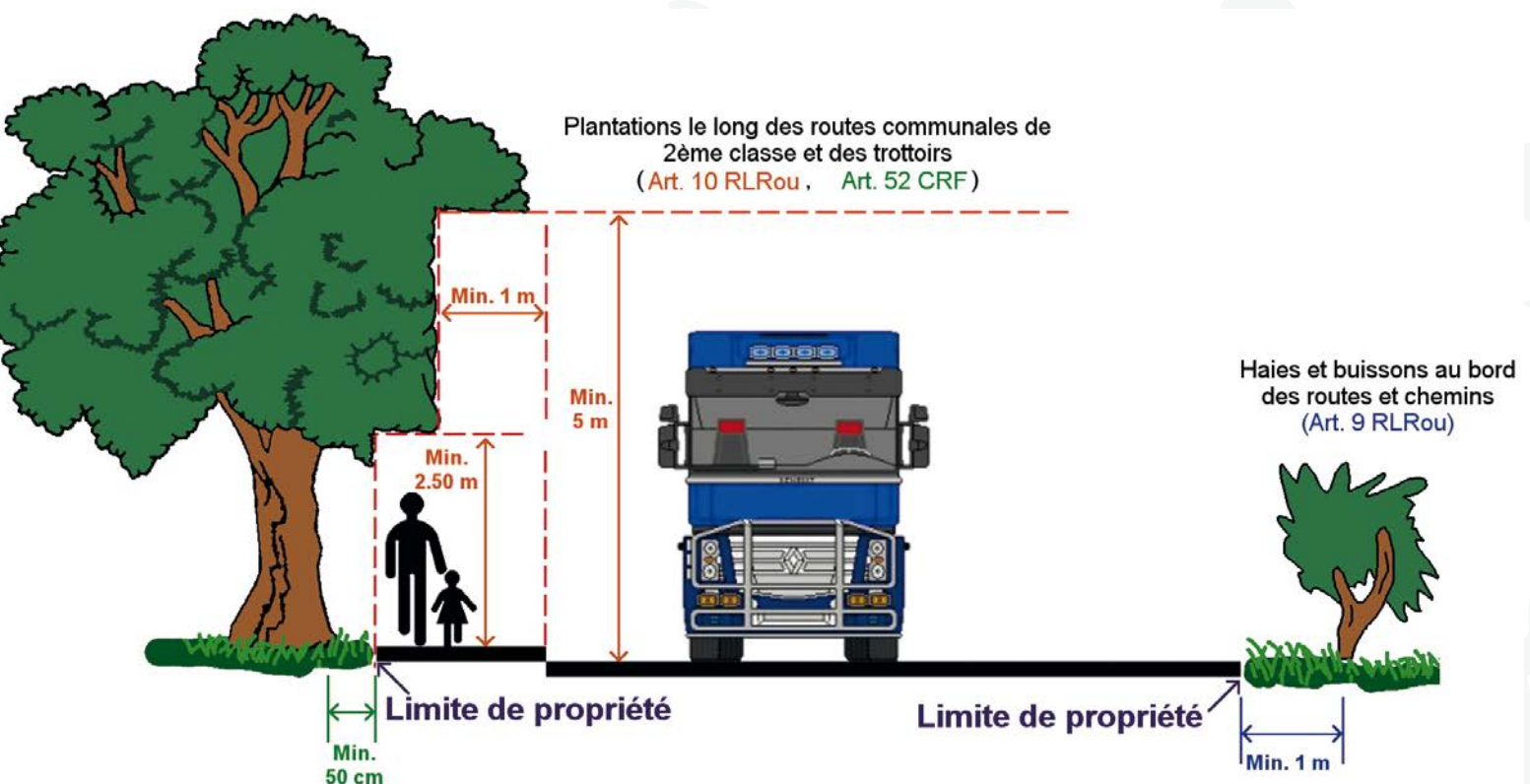
Elagage des arbres

5 mètres de hauteur au-dessus de la chaussée et 1 mètre vers l'extérieur

2 mètres 50 au-dessus du trottoir, jusqu'à la limite de la propriété.

Ces prescriptions sont obligatoires, pour des raisons de sécurité et de respect des règles. La non-observation de cette obligation peut entraîner des rappels allant jusqu'à l'exécution des travaux par une entreprise sur ordre de la Commune et au frais du propriétaire. Des contrôles seront effectués à la rentrée.

Pour de bons rapports de voisinage, pensez aussi à entretenir la haie qui sépare deux parcelles : chacun chez soi, certes, mais sans envahir l'autre – le respect commence là où s'arrête votre feuillage...





LE SAVIEZ-VOUS ?

Le guichet virtuel du site www.gingins.ch

vous permet de commander certains documents, de renouveler votre stock de bois de feu, de réserver la salle communale, de déposer une demande d'abattage ou encore de vous inscrire pour l'une des manifestations organisées par la Municipalité.

Certaines démarches, plus sensibles – notamment celles liées au contrôle de l'habitant – nécessitent la création d'un « compte

citoyen ». Ce n'est pas anodin, c'est une mesure de sécurité, qui garantit que la demande provient bien du citoyen qui effectue la démarche. La protection de vos données personnelles est pleinement garantie: le guichet virtuel repose sur des standards sécurisés, conformes aux exigences en vigueur.

Notre préposée au contrôle de l'habitant est bien entendu tou-

eAdmin 
guichet virtuel

jours disponible et se fait un plaisir de vous recevoir et vous remettre les documents en main propre. Le guichet est ouvert le lundi, de 8h00 à midi et de 15h00 à 19h00, le mardi de 8h00 à midi et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h00 à 12h00.

Inventaire des arbres remarquables

En 2024, la Municipalité a mené, en collaboration avec le Parc Jura vaudois, un inventaire des arbres potentiellement remarquables sur l'ensemble du territoire communal. Ce travail, à la fois scientifique et écologique, visait à identifier les spécimens les plus majestueux, les plus anciens, ou tout simplement les plus uniques.

Sur 27 arbres proposés, 11 ont été officiellement retenus par le Canton pour intégrer l'inventaire cantonal des arbres remarquables, et sont désormais placés sous sa protection.

Parmi eux, trois peupliers blancs, deux marronniers, un frêne, un arbre de Judée, un cèdre d'Atlas, un platane commun et un impressionnant séquoia géant. Ils se dressent avec discrétion mais fierté sur cinq grandes propriétés privées de notre Commune.

Aucun d'entre eux ne se trouve sur le domaine public ni sur une parcelle communale.

Depuis leur inscription à l'inventaire, toute intervention sur l'un de ces arbres doit faire l'objet d'une autorisation préalable, délivrée selon une procédure encadrée par le Canton. Il peut s'agir, par exemple, d'une taille sanitaire, de l'installation de câbles de soutien ou d'une intervention exceptionnelle en cas de maladie ou de danger.

La surveillance relève de la Commune, l'entretien reste à la charge des propriétaires et le Canton peut financer partiellement certaines études ou soins spécialisés visant à prolonger la durée de vie de ces géants.

Les propriétaires concernés ainsi que les organisations de protection de la nature ont été informés.



L'eau, un bien précieux... surtout lorsqu'il fait 35° à l'ombre!

Entre les canicules à répétition, les sols qui craquent, les nappes phréatiques qui tirent la langue, l'eau devient de plus en plus une denrée qu'il faut protéger tel un trésor ; d'ailleurs, ne l'appelle-t-on pas l'or bleu ? La sécheresse s'installe chaque année un peu plus tôt et ne se limite plus à l'été. Et ce n'est pas une impression : les données météo le confirment.

Face à cette situation, la Municipalité lance un appel à la responsabilité individuelle. Car si l'eau coule encore à nos robinets, elle n'est pas pour autant inépuisable. Et il serait regrettable de devoir prendre des mesures contraignantes comme l'interdiction d'arrosage qui ne réjouissent ni les habitants... ni les jardins.

La SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac) permet de compléter l'alimentation en eau de notre Commune et de 19 autres communes de la région. Comme elle le rappelle dans sa campagne estivale : mieux vaut un jardin vivant qu'un gazon assoiffé. Les prairies fleuries résistent mieux à la sécheresse, abritent une biodiversité utile et ne réclament ni tonte fréquente, ni arrosage quotidien.

Nous rappelons les petits gestes simples qui changent tout : arroser tôt le matin ou tard le soir, ciblez les plantes utiles, fermez le robinet pendant que vous lavez vos dents, utilisez la demi-chasse d'eau, etc...

La Municipalité est convaincue qu'avec un effort collectif, nous pourrions traverser l'été sans interdictions. Pas besoin de se priver, mais simplement faire preuve de bon sens. Car chaque geste compte !



ANNONCE

Accueil des enfants durant les vacances

L'Association Enfance et Ecole (AEE) propose un accueil de vacances pour les enfants de 1P à 6P durant les congés d'été et d'automne. L'occasion pour les enfants de vivre une semaine riche en découvertes, jeux et aventures!

Au programme: ateliers variés, activités sportives, balade en plein air, jeux en groupe, sortie en bus et bien plus encore, encadrés par l'équipe éducative professionnelle de l'AEE.

Les dates à retenir: trois semaines en été, du 30 juin au 18 juillet et du 20 au 24 octobre 2025. La priorité est donnée aux enfants déjà accueillis en UAPE dans un premier temps. Ensuite, l'accueil est ouvert aux enfants hors UAPE et hors réseau.

Le tarif de CHF 450 la semaine comprend le repas de midi, le goûter et toutes les activités.

Inscriptions via le Portail des Parents et informations auprès de l'AEE au 022 369 11 80 de 9h00 à 12h00.





Défi « Décllic mobilité! »

Un mois pour changer ses habitudes, tester et repenser sa mobilité, telle est la proposition de l'initiative « Décllic Mobilité » menée par la Ville de Nyon et Région de Nyon en partenariat avec le Bureau Mobil'Homme et la fondation Modus. Pour cette action, nous recherchons 80 ménages domiciliés dans nos communes membres, prêts à laisser leurs voitures ou motos durant l'automne.

Kit de mobilité gratuit

Pendant un mois, les volontaires pourront troquer leur véhicule à moteur contre un kit de mobilité gratuit pour expérimenter d'autres formes de déplacements, sans renoncer ni à la flexibilité, ni au confort. Ils auront accès à des alternatives adaptées comprenant par exemple un abonnement de transport public, un vélo à assistance électrique (25 km/h, 45 km/h ou cargo), un abonnement d'autopartage avec des crédits de circulation, ou

encore des services de covoiturage, des bons de livraison de courses, des bons de réparation vélo, etc.

Inscriptions et informations

Les inscriptions sont possibles dès le mois de juillet sur : decllic-mobilite.ch, avec une confirmation des participations à partir du mois d'août.

Le défi est ouvert aux personnes domiciliées à Nyon ou dans l'une des communes membres de Région de Nyon. Les participantes et participants s'engagent à ne pas utiliser leur voiture pendant un mois durant l'une des trois périodes à choix :

- Du 15 septembre au 15 octobre 2025
- Du 15 octobre au 15 novembre 2025
- Du 15 novembre au 15 décembre 2025

LES SOCIÉTÉS LOCALES



Gingins mon village

Après le succès de la Disco en mai dernier et de la Fête de la Musique fin juin, Gingins mon village poursuivra sur sa lancée avec son soutien à l'organisation du 1er août. Et ce n'est pas fini : une sortie nature, Gingins ma forêt, est en préparation ! Viendront ensuite les monstres d'Halloween, les Fenêtres de l'Avent et, bien sûr, la Saint-Nicolas.

Le comité de GmV s'active toute l'année pour animer le village, proposer des activités pour petits et grands, et renforcer les liens entre les habitants.

Pour continuer sur cette belle lancée, nous avons besoin de vous ! Que vous soyez nouvel habitant ou membre de longue date, votre cotisation annuelle – CHF 30 pour les membres individuels, CHF 50 par famille – est bien plus qu'un simple geste administratif : elle montre que vous appréciez le programme proposé par GmV, que vous soutenez l'engagement du comité... et que vous avez envie que ça continue. Votre versement sur le compte CH10 0900 0000 1201 0653 0.

Envie de mettre la main à la pâte ? Vous pouvez aussi vous porter volontaire pour un événement ou simplement pour l'affichage. Contact : gmv@gingins.ch

GmV fait vivre notre village... faisons vivre GmV!



Appel à la jeunesse ginginoise !

La Municipalité souhaite constituer une liste de jeunes bénévoles, âgés de 15 à 20 ans, susceptibles d'apporter ponctuellement leur appui lors de l'organisation de manifestations communales.

L'engagement se fait sur une base volontaire, sans obligation formelle. Toutefois, en s'inscrivant, chaque participant s'engage moralement à se rendre disponible au moins une fois par année, dans la mesure de ses disponibilités.

Les tâches confiées peuvent être variées : aide logistique, accueil, mise en place, nettoyage, rangement, etc. Afin

de reconnaître l'implication des jeunes engagés, une rémunération symbolique est prévue : 1 franc par année d'âge et par heure de présence.

Les inscriptions se font via le formulaire disponible sur le guichet virtuel de la Commune ou en scannant le QR-code.

La Municipalité remercie par avance les jeunes qui s'engageront dans cette aventure citoyenne et participative.



Déchèterie intercommunale : quelques règles à garder en tête

La déchèterie de Gingins, Chéserey et Trélex fonctionne efficacement grâce à la collaboration des habitants des trois communes. Pour que cela reste le cas, il est essentiel de rappeler certaines règles fondamentales. Leur respect garantit non seulement le bon fonctionnement du site, mais aussi une gestion équitable des coûts.



Le macaron : obligatoire !

L'accès à la déchèterie est strictement réservé aux habitants des trois communes. Pour le prouver, le macaron doit être visible sur le pare-brise du véhicule. Ce n'est pas une formalité administrative : c'est une mesure indispensable car si des personnes extérieures déposent leurs déchets à Gingins, ce sont les habitants des trois communes qui en paient la facture. Les surveillants sont autorisés à refuser l'accès à toute personne sans macaron et la surveillance a été renforcée. Ne leur en voulez pas, il font leur travail.

Déchets verts : l'habitant doit être présent

Vous avez mandaté une entreprise pour vos travaux de jardin ? Pas de problème, mais si elle va déposer les déchets verts à la déchèterie, votre présence dans le véhicule est obligatoire. En cas d'absence du propriétaire, l'accès peut être refusé par les surveillants.

Batteries au lithium : à manipuler avec précaution !

Les batteries au lithium (de vélo, de jouets, de cigarettes électroniques, d'outils, etc.) doivent impérativement être déposées dans les conteneurs prévus à cet effet et ne doivent jamais finir dans les bennes. Le risque d'incendie est réel et non négligeable. Des feux se sont déjà produits dans d'autres déchèteries pour cette raison.

Bonbonnes de gaz : interdites à la déchèterie, retour en point de vente

Ne déposez jamais de bonbonne de gaz à la déchèterie – et surtout pas dans la benne de ferraille ! Elles doivent impérativement être rapportées chez un revendeur ou dans un point de vente agréé, qui est tenu de les reprendre. Ce sont des déchets extrêmement dangereux et potentiellement explosifs.

Voirie : sacs blancs à sortir le matin

Enfin, rappelons que les sacs blancs doivent être déposés le **MATIN du jour du ramassage** et jamais la veille au soir. Les renards et autres fins gourmets - se font un malin plaisir à éventrer les sacs et à en répandre le contenu dans nos rues...

Le 26 avril dernier, une matinée d'information a été organisée par les Municipalités des trois communes. L'événement a connu un franc succès et a permis à de nombreux habitants d'échanger directement avec les responsables, de poser leurs questions et d'obtenir des réponses claires sur les bons gestes à adopter. Face à l'intérêt manifesté, l'opération sera renouvelée à l'avenir.

En conclusion, la Municipalité remercie les usagers respectueux de ces règles simples mais essentielles. Ce respect collectif permet de garantir un service de qualité, financièrement équitable, et d'éviter des mauvaises surprises.



A VOS AGENDAS

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISTEURS
1 ^{er} août	Fête nationale à la salle communale	Municipalité
24 et 25 août	Open de Chésereux – tennis en fauteuil roulant	Tennis-Club Chésereux-Gingins
5 septembre	Inauguration du Complexe sportif	Municipalité
13 septembre	Sortie nature: Gingins, ma forêt	Gingins mon Village
13 septembre	Jeux de sociétés à la salle communale	FC Gingins
27 septembre	Marathon musical au Temple	Swiss Musical Potential
4 octobre	Marché artisanal au Moulin de Chiblines	Société d'horticulture
31 octobre	Halloween	Gingins mon Village
8 novembre	Soirée du Club des 100	FC Gingins
15 novembre	Tournoi de Jass	FC Gingins
1 ^{er} au 24 décembre	Les Fenêtres de l'Avent	Gingins mon Village
5 décembre	Fenêtre de l'Avent de la Municipalité	Municipalité
6 décembre	Saint-Nicolas	Gingins mon Village
27 décembre	Loto populaire	Tir Sportif et FC Gingins

Sous réserve de modifications. L'agenda est à consulter sur le site communal.

LES SOCIÉTÉS LOCALES

Le FC Gingins recrute !

Grâce aux nouvelles infrastructures flambant neuves, le FC Gingins peut désormais accueillir plus d'équipes et offrir de meilleures conditions de jeu à ses jeunes talents. Une belle dynamique est en marche... mais il manque encore quelques maillons pour compléter la chaîne!

Le Club cherche activement des entraîneurs pour ses équipes juniors à 11 et du soutien ponctuel pour les plus petits. Vous avez déjà entraîné? Ou simplement une passion pour le ballon rond, une envie de transmettre, de coacher, d'accompagner des jeunes? Le FC Gingins sera ravi de vous accueillir!

Des places sont aussi disponibles pour de nouveaux joueurs. Si votre enfant a envie de se lancer dans le football, c'est le moment idéal: l'ambiance est familiale, l'encadrement motivé, et les terrains n'attendent que ça!

Pour toute information:

fcgingins@fcgingins.ch ou 079 778 44 82



Pandathlon – retour sur une course pas comme les autres



Le 26 juin, l'école de Gingins a fait son Pandathlon – courir pour le hérisson et les corridors biologiques – sur les terrains du nouveau complexe sportif. Tous les dons récoltés à cette occasion seront versés à l'action du WWF.

Si vous n'avez pas pu assister à cette course mais que vous souhaitez soutenir la cause défendue, vous pouvez encore faire vos dons jusqu'à fin juillet, en scannant ce QR-code.

